

LA LETTRE

DIPL



MATIQUE®

THE DIPLOMATIC LETTER

ALLEMAGNE-FRANCE :

UN NOUVEL ÉLAN FACE AUX DÉFIS DU XXI^{ÈME} SIÈCLE

INNOVATION



COOPÉRATION



CULTURE



DIPLOMATIE
& DÉFENSE



- **Éditorial** | Célébrer un partenariat franco-allemand dynamique au service de l'Europe
- **Entretien exclusif** | S.E.M. Nikolaus Meyer-Landrut, Ambassadeur d'Allemagne en France
- **Coopération** | 2019 : une coopération franco-allemande renouvelée
- **Diplomatie & Défense** | Un tandem stratégique au cœur de l'Europe
- **Innovation** | Un traité de l'Élysée 2.0 tourné vers l'innovation
- **Culture** | La jeunesse et la culture : vers une...



Un engagement en faveur d'une relance du partenariat franco-allemand

Par Mme Catherine TROENDLÉ,

Sénatrice du Haut-Rhin, Présidente du Groupe d'amitié France-Allemagne du Sénat

Constitué de près de 50 membres issus de toutes les sensibilités, le Groupe interparlementaire d'amitié France-Allemagne du Sénat, dont la présidence m'est confiée depuis 2010, a été créé en 1961, par M. Alain Poher*. Depuis 1997, les rencontres annuelles, alternativement en France et en Allemagne, de notre Groupe d'amitié avec le Groupe d'amitié Allemagne-France du Bundesrat constituent le moment fort de l'activité de notre groupe. Structurées autour de plusieurs thèmes, portant sur l'actualité politique française, allemande et européenne, ces sessions de travail annuelles nous permettent d'aborder des sujets très divers et d'échanger sur l'état du droit et les bonnes pratiques de nos pays respectifs face à des enjeux communs, tels la lutte contre le changement climatique, la question de l'intégration, la lutte contre la radicalisation, la politique de la ville, le développement du numérique, etc.

Lors de la dernière rencontre des Groupes d'amitié à Berlin en septembre 2018, les travaux ont essentiellement porté sur la rénovation en 2019 du traité de l'Élysée. Considérant qu'il s'agit d'une chance historique pour le renforcement et l'approfondissement des relations franco-allemandes, les groupes d'amitié du Sénat et du Bundesrat ont adopté une déclaration commune, par laquelle ils insistent sur le rôle central de l'amitié franco-allemande dans la construction européenne et affirment leur volonté de contribuer aux réflexions sur la rénovation du Traité.

Nous avons notamment souligné, dans cette déclaration, que les relations franco-allemandes ne concernent pas seulement Paris et Berlin, mais aussi les collectivités territoriales, les régions et les Länder en France et en Allemagne. Ainsi, les organes en assurant la représentation dans les deux pays – le Sénat et le Bundesrat – ont une responsabilité

particulière dans le cadre de la réflexion sur les nouvelles perspectives pour la coopération franco-allemande, en coordination avec les autres acteurs.

Au titre des domaines que nous avons identifiés pour une coopération encore plus étroite figurent notamment : des initiatives conjointes sur des thèmes d'intérêt commun, une concertation renforcée en matière de transposition du droit communautaire, l'harmonisation de la législation dans le domaine de la coopération transfrontalière et la prise en compte des intérêts des régions frontalières, mais aussi l'encouragement de l'apprentissage de la langue du pays partenaire et du multilinguisme et la facilitation de l'accès à des programmes européens, en particulier pour les apprentis.

Cette démarche du Groupe d'amitié s'inscrit plus globalement dans l'action du Sénat en faveur d'une relance concrète du partenariat franco-allemand. En effet,

la commission des Affaires européennes a constitué un groupe de travail afin de fournir une contribution aux travaux de l'exécutif sur la rénovation du traité de l'Élysée. Au vu des propositions de ce groupe de travail, le Président de la commission a adopté, avec son homologue du Bundesrat, une déclaration qui insiste en particulier sur l'importance de la relation entre les territoires.

Le 22 janvier prochain, le 56^e anniversaire du Traité de l'Élysée sera marqué, au Sénat, par l'adoption d'une déclaration commune des présidents du Sénat et du Bundesrat, visant à contribuer au renforcement des relations franco-allemandes et à la rénovation du traité fondateur, mais aussi à donner un nouvel élan à la coopération entre les deux institutions.



La délégation du Groupe d'amitié France-Allemagne du Sénat, le 21 septembre 2018 à Berlin, avec M. Roland Theis (au centre), membre du Bundesrat, Secrétaire d'État pour la Justice et pour les Affaires européennes du Land de Sarre, Plénipotentiaire du Land de Sarre pour les Affaires européennes (au centre).

* Alain Poher (1909-1996) a été Sénateur de Seine-et-Oise, puis du Val-de-Marne, Président du Parlement européen de 1966 à 1969, Président de la République par intérim du 2 avril au 27 mai 1974 et Président du Sénat de 1968 à 1992.



Plus ancienne région viticole d'Allemagne, la Moselle doit son nom à la rivière qui prend sa source dans les Vosges en France et qui traverse la Sarre et la Rhénanie-Palatinat jusqu'à Coblence.



Profiter du nouvel élan pour faire avancer l'intégration des régions frontalières franco-allemandes

Par M. Tobias HANS,

Ministre-Président du Land de la Sarre, Président du Groupe d'amitié Allemagne-France du Bundesrat allemand

Le traité de l'Élysée du 22 janvier 1963 a sonné la fin des hostilités entre nos deux pays et a préparé la voie pour la réconciliation entre nos peuples. Tout comme le nouveau traité, il reste un jalon important de notre histoire commune et il a posé la base de l'amitié franco-allemande sur laquelle un réseau de coopération unique dans le monde entier a pu être construit.

En tant que Président du Groupe d'amitié Allemagne-France du Bundesrat, je me réjouis régulièrement de toutes les réactions positives auxquelles le traité de l'Élysée a donné lieu, notamment au sein de la région frontalière franco-allemande.

La Sarre qui, à l'époque, a été la pomme de discorde entre les deux pays résultant d'intérêts territoriaux, est devenue, grâce à la politique de réconciliation, un modèle de cette nouvelle coopération – grâce au grand engagement de la Sarre, elle-même, qui a reconnu sa responsabilité particulière, liée à son histoire, et qui a œuvré pen-

dant des décennies afin de renforcer sa compétence « en français ».

En 2014, à travers notre Stratégie France, nous avons réaffirmé clairement notre orientation vers la France. La France fait partie de notre ADN. Notre Land est en train de devenir un espace multilingue. Le français est censé devenir sa deuxième langue véhiculaire, sans négliger les autres langues étrangères. Dès aujourd'hui, la Sarre joue un rôle-clé dans le domaine de l'éducation. Environ 40% des crèches sarroises ont adopté une approche bilingue. Dans toutes les écoles primaires, le français est enseigné à partir de la troisième année scolaire, dans un tiers des écoles même à partir de la première année.

Il est d'autant plus malheureux que de nombreux projets se heurtent toujours à des obstacles, le long de la frontière, qui rendent difficile

une coopération encore plus fructueuse avec nos voisins du Grand Est.

Pendant de longues années, les régions frontalières ont été considérées comme périphériques par les capitales



M. Tobias Hans, Ministre-président du Land de Sarre, Président du groupe d'amitié Allemagne-France du Bundesrat aux côtés de Mme Catherine Troendlé, Sénatrice du Haut-Rhin, Présidente du Groupe d'amitié France-Allemagne du Sénat, le 21 septembre 2018 au Bundesrat, à Berlin.



© Reproduction interdite sans autorisation préalable



Le château de Saarbrücken.

nationales. Le changement de perspective aperçu au niveau européen dans ce sens se traduit par la revendication d'efforts supplémentaires à tous les niveaux afin de supprimer les barrières existantes au sein des régions frontalières. La Commission européenne a cité la Stratégie France du Land de Sarre comme une bonne pratique.

Dans ce contexte, je me réjouis de pouvoir constater que le nouveau traité franco-allemand reprend le sujet du plu-

linguisme, une revendication commune de la Sarre et de la Région Grand Est.

Je me réjouis également du fait que ce n'est pas seulement un chapitre entier mais aussi le chapitre le plus large du traité qui est dédié à la coopération régionale et transfrontalière. Cela peut donner un nouvel élan aux relations franco-allemandes dont elles ont besoin malgré toutes les avancées. Les Länder allemands ont été prêts, en contribuant avec leurs idées, à donner ce nouvel élan aux relations

franco-allemandes. Nombre de propositions ambitieuses n'ont pas été retenues dans le texte. Se pose alors la question de savoir si l'élan de ce nouveau traité sera suffisant afin de servir d'incubateur pour la coopération franco-allemande et l'intégration européenne ?

Cela dépendra, avant tout, de la mise en pratique du traité. Cela dépendra également de la question de savoir si les régions frontalières seront vraiment impliquées à l'avenir dans les négociations franco-allemandes au niveau national ou non. Finalement, cela dépendra de la question de savoir si les régions frontalières auront vraiment une marge de manœuvre plus large à l'avenir.

Dans tous les cas, la Sarre est prête, comme elle l'a été par le passé, à faire avancer les relations franco-allemandes vers l'avenir. Un traité de l'amitié franco-allemande plus ambitieux aurait pu donner plus d'élan à cette opération. Toutefois, la Sarre contribuera par ses propres initiatives ambitieuses à faire du nouveau traité d'amitié l'incubateur pour les régions frontalières franco-allemandes. ●



« L'Europe s'invente ici, dans nos régions frontalières »

Par M. Jean ROTTNER,
Président du Conseil régional du Grand Est

Première région frontalière de France, le Grand Est est une région européenne par excellence, avec Strasbourg, sa capitale régionale, une des trois capitales européennes, avec ses territoires qui, d'Est en Ouest et du Nord au Sud,

sont au cœur d'espaces parmi les plus dynamiques d'Europe.

Avec 450 km de frontière franco-allemande, la région Grand Est entretient avec l'Allemagne une relation privilégiée, une relation ancrée dans la proximité qui se vit et se construit au

quotidien. Grâce à leurs contributions nombreuses, les régions frontalières constituent une charnière essentielle pour l'approfondissement des relations franco-allemandes et, plus largement, de la construction européenne.

L'Europe s'invente ici, dans nos régions frontalières qui représentent plus que jamais « un Espace européen de développement » unique.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'attention toute particulière au plus haut niveau dont fait l'objet le développement de ces régions et de la volonté d'une meilleure prise en compte de la coopération transfrontalière dans le cadre de la révision du traité de l'Élysée. Un traité qui doit autant être porteur de symboles forts d'amitié que d'avancées permettant d'amplifier les dynamiques existantes, d'intensifier encore les coopérations dans les territoires transfrontaliers, au plus près de leurs besoins et de leurs réalités de développement.



Le Président de la Région Grand Est Jean Rottner et la Ministre-Présidente de Rhénanie-Palatinat Malu Dreyer signant le 19 juin 2018 à Mayence une résolution commune inédite dans la coopération franco-allemande pour l'amélioration durable des transports ferroviaires transfrontaliers.